

PREFECTURE DE LA MARNE

DIRECTION DE LA REGLEMENTATION  
ET DES LIBERTES PUBLIQUES

Bureau de la réglementation générale  
et des élections

Le Préfet  
du département de la Marne

VU :

- le code électoral,
- le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

**ARRETE**

**Article 1er.** L'état des candidatures aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017 est arrêté comme suit, selon l'ordre chronologique de leur dépôt :

➤ **Liste : Une nouvelle dynamique pour la Marne** comprenant :

Titulaire : Pascal DESAUTELS  
Titulaire : Annie COULON  
Titulaire : Cédric CHEVALIER  
Suppléant : Florence LOISELET  
Suppléant : Christophe GUILLEMOT

➤ **Liste : La gauche du progrès social pour tous les territoires** comprenant :

Titulaire : Nathalie MALMBERG  
Titulaire : Maxime GERARDIN  
Titulaire : Patricia GRAIN  
Suppléant : Damien LANDINI  
Suppléant : Anne-Marie VAUCOUX

➤ **Liste : Union pour la Marne** comprenant :

Titulaire : René-Paul SAVARY  
Titulaire : Françoise FÉRAT  
Titulaire : Yves DÉTRAIKNE  
Suppléant : Martine LIZOLA  
Suppléant : Julien VALENTIN

➤ *Liste* : **Ensemble, choisissons d'avancer** comprenant :

Titulaire : Yann VELLY  
Titulaire : Patricia GRUSON  
Titulaire : René MAUTRAIT  
Suppléant : Valérie CHAUMET  
Suppléant : Romain LEFEVRE

➤ *Liste* : **bleu marine pour la défense de nos communes et de nos départements** comprenant :

Titulaire : Cindy DEMANGE  
Titulaire : Thierry BESSON  
Titulaire : Céline STEPHAN  
Suppléant : Thomas ADNOT  
Suppléant : Yannick MARTIN

➤ *Liste* : **Défendons nos communes** comprenant :

Titulaire : James PELLE  
Titulaire : Nicole BOURGEOIS  
Titulaire : Jean-Claude GUÉRINEAU  
Suppléant : Laurence PATIS  
Suppléant : Pierre MARTINET

**Article 3.** – M. le Secrétaire Général de la Préfecture de la Marne est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché par la préfecture

Châlons en Champagne, le 11 septembre 2017

Le Préfet



Denis CONUS